



Ville de Papeete
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

Cachet S.A.I.D.V. :

Subdivision Administrative des Isles du Vent

ARRIVÉE LE

23 DEC. 2015

N°

/IDV

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N°130/2015 DU 09 DECEMBRE 2015

Approuvant le nouveau plan de financement relatif aux travaux d'aménagement du jardin d'enfants de VAIPAHU, vallée de Hamuta

Date de convocation : 03 DECEMBRE 2015		L'an deux mille quinze, le neuf décembre, à seize heures trente minutes, Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Edouard FRITCH. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance. Mesdames Eliane LECHENE et Yvette LICHTLE, ont été désignées pour remplir cette fonction.
Date d'affichage : 03 DECEMBRE 2015		
Date d'affichage du compte-rendu : 10 DECEMBRE 2015		
Date d'affichage de la présente délibération :		
Résultats des votes :	VOTANTS	31
	POUR	31
	CONTRE	00
	ABSTENTION	00
La délibération est adoptée à l'unanimité		

ELUS EN EXERCICE	33
PRESENTS	26
PROCURATION	05

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Miriama TEIO Vve MACE	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO		X	
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE	X		
M. Jean CHICOU	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Christophe TAURAATUA
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA	X		
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	Léon MAKE
M. Christophe TEO		X	Turere FOLIAKI
Mme. Riveta URAHUTIA	X		
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT		X	Yvette LICHTLE
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE	X		
Mme Keehi WONG		X	
M. Raiarii TETOOFA		X	Rosana TEHOIRI
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON	X		
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

PROJET DE DELIBERATION N° 130/2015 DU 09.12.2015
Approuvant le nouveau plan de financement relatif aux travaux
d'aménagement du jardin d'enfants de VAIPAHU, vallée de Hamuta

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU la convention financière N°25-08 du 21 mai 2008 ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 09.12.2015 ;

ADOpte A L'UNANIMITE	
VOTANTS	31
POUR	31
CONTRE	00
ABSTENTION	00

ADOpte :

Article 1^{er} : Le nouveau plan de financement retenu pour l'opération du jardin d'enfants de VAIPAHU situé vallée de Hamuta est approuvé et se décompose comme suit :

Coût total du projet	25.048.710 F CFP TTC	(100%)
Financement CUCS	8.455.200 F CFP TTC	(33.75%)
Financement Commune	16.593.510 F CFP TTC	(66.25%)

Article 2 : Le maire est autorisé à lancer la consultation des entreprises et à signer les marchés correspondants suivant le choix arrêté par la commission d'ouverture des plis et dans la limite des crédits ouverts.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4. : La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit.

Le Maire,
Pour le maire absent,

Le Premier Adjoint,



[Signature]
Edouard FRITCH
Mme Miriama MACE

Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le **23 DEC. 2015** et publication du **28 DEC. 2015**



Edouard FRITCH
Le Maire